

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue à huis clos tel qu'autorisé temporairement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à cause de la Covid-19, le mercredi 20 janvier 2021 à 19 heures.

Étaient présents : Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;  
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;  
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;  
Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;  
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Était absent : François Veilleux, maire de Beauceville;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est confirmé et la session est ouverte à 19 heures.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6938-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

### ORDRE DU JOUR

1.	<b>Ouverture de l'assemblée</b>
2.	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>
3.	<b>Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche</b> 3.1 Séance régulière du 16 décembre 2020
4.	<b>Administration et finances</b> 4.1 Liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés 4.2 Listes des comptes à payer 4.3 PSM du MSP – Reddition de comptes 2019-2020 et demande de reconduction 4.4 Appui APBB – demande FRR - Bois sans preneur
5.	<b>Aménagement du territoire</b> 5.1 Avis de motion – Projet de règlement 220-21 5.2 Adoption Projet règlement. 220-21 modifiant le SADR pour agrandir une affectation industrielle à Tring-Jonction
6.	<b>Cours d'eau</b> 6.1 Entretien Cours d'eau des Ormes – Branche 15 TJ 6.2 Inspection des cours d'eau - facturation
7.	<b>Correspondances</b>
8.	<b>Affaires nouvelles</b>
9.	<b>Période de questions</b>
10.	<b>Levée de la séance</b>

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE DU 16 DÉCEMBRE 2020

6939-21 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 16 décembre 2020 soit adopté, tel que présenté.

## 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 4.1 Acceptation des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres



du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 17 décembre 2020 au 20 janvier 2021 et totalisant un montant de 167 671.60 \$;

- Étant les chèques numéros : C2000066 à C2000067 et C2100001
- Paiement internet : L2000100 à L2000101 et L2100001 à L2100006
- Paiement par dépôt direct : P2000571

**Totalisant un montant de 92 671.28 \$**

#### **Sommaire de paie**

- 17 décembre 2020 – 10 396.76 \$
- 24 décembre 2020 – 10 804.33 \$
- 31 décembre 2020 – 21 192.91 \$
- 07 janvier 2021 – 8 694.53 \$
- 14 janvier 2021 – 23 911.79 \$

**Totalisant un montant de 75 000.32 \$**

6940-21 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 17 décembre 2020 au 20 janvier 2021, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 167 671.60 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### **4.2 Autorisation des comptes à payer**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 256 923.24 \$ en date du 16 décembre 2020;

6941-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant de 256 923.24 \$.

#### **4.3 PSM du MSP – Reddition de comptes 2019-2020 et demande de reconduction 2019-2020**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche et le Ministère de la Sécurité publique du Québec ont conclu une entente relative au versement d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 et 2019-2022 ;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette entente, un programme d'animation après-école (i.e. durant la période entre 15h00 et 18h00) sera mis en place afin de réduire les possibilités d'activités à risque chez les jeunes et favorisera le développement de facteurs de protection de la délinquance ;

ATTENDU QUE la contribution annuelle maximale du ministère est de 25 000\$ et celle de la MRC Robert-Cliche est de 5 000\$ ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de la MRC Robert-Cliche est responsable de la réalisation de ce programme d'animation ;

6942-21 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que soient autorisés le bilan final de l'an 3 de la première entente, le bilan de mi-projet de l'an 1 de la deuxième entente et la demande de reconduction pour l'an 2 de la deuxième entente et que soit autorisé le paiement de l'aide accordée par le ministère à la Maison des Jeunes de la MRC Robert-Cliche, en plus de la contribution de la MRC, selon les dispositions de ladite entente.

#### **4.4 Appui – Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) pour un projet régional déposé au FARR**

ATTENDU que l'APBB a obtenu une première année de financement provenant



du FARR pour le projet intitulé « Démarcheur régional pour l'établissement de projet de transformation du bois sans preneur »;

ATTENDU que le démarrage du projet a été retardé par le contexte socio sanitaire due à la pandémie de Covid-19 et à une problématique administrative;

ATTENDU que la réalisation débutera en 2021 et nécessitera deux années supplémentaires de travail;

ATTENDU que la MRC avait déjà signifié son appui pour trois années grâce à une contribution financière de 3 000\$ à raison de 1 000\$ par année (Résolution 6764-20);

6943-21

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité de maintenir notre appui à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et de contribuer financièrement à partir du budget du PDZA à la hauteur de 1 000\$ par année pour une période de deux années supplémentaires, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

PDZA ou lieu de PDTAF  
init.:

#### 4.5 Demande d'octroi de prêts additionnels – MEI

ATTENDU QUE le 14 avril 2020, le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) nous accordait une aide financière d'urgence pour favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le Fonds d'urgence de la MRC Robert-Cliche est utilisé entièrement pour aider nos entreprises en crise de liquidité;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises de tous les secteurs d'activités économiques connaissent des problématiques financières ou opérationnelles en lien avec la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE, depuis le 30 septembre 2020 plusieurs entreprises ont dû cesser en totalité leurs activités parce qu'elles sont situées en zone en alerte maximale (zones rouges sont admissibles au volet AERAM);

ATTENDU QUE le comité d'investissement du Fonds d'urgence lors de la tenue de la rencontre du 19 janvier 2021 a autorisé des demandes pour un montant de 511 000\$;  
ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire est engagée à 116% pour un montant de 1 563 000\$;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 17 décembre 2020 que la fermeture des commerces non prioritaires est maintenue jusqu'au 8 février 2021;

ATTENDU QUE le comité d'investissement du fonds d'urgence, lors de la tenue de la rencontre du 19 janvier 2021, recommande de déposer une demande d'octroi de prêts additionnels à la MRC;

6944-21

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche, demande au MEI un Fonds additionnel de 300 000\$ pour réaliser des projets à venir et relancer notre économie.

## 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 5.1 Avis de motion – Projet de règlement 220-21

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Mario Groleau à l'effet qu'un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) sera adopté, à une séance ultérieure, dans le but d'agrandir l'affectation industrielle, à même une partie de l'affectation Forestière, dans la municipalité de Tring-Jonction.



## 5.2 Adoption projet règlement 220-21 et la nature des modifications SADR de Tring-Jonction

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE les parcs industriels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Tring-Jonction arrivent à pleine capacité;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit des demandes pour l'implantation de nouvelles industries sur des terrains desservis, auxquelles elle ne peut répondre, faute d'espaces disponibles et adéquats;

ATTENDU QU'il serait trop onéreux et non rentable pour la municipalité d'amener les réseaux sur les propriétés de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante;

ATTENDU QUE l'espace visé ne se trouve pas dans la zone agricole permanente et qu'il présente un fort potentiel de développement industriel pour le futur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 20 janvier 2021;

6945-21 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le projet de règlement 220-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements;
- Qu'un avis préliminaire sur le projet de règlement soit demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du SADR par le projet de règlement 220-21;
- Que soit formée une commission d'assemblée publique de consultation, qui sera composée de M. Jonathan Bolduc, préfet, qui présidera l'assemblée;
- Que soit délégué au secrétaire-trésorier le mandat de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

## 6. COURS D'EAU

### 6.1 Entretien Cours d'eau des Ormes – Branche 15 Tring-Jonction

ATTENDU QUE les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE l'article 106 indique que toute municipalité régionale de comté peut réaliser des travaux permettant l'aménagement et l'entretien d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE le règlement 111-06 indique ce qu'est une obstruction et la manière d'y remédier. Il prévoit aussi la répartition des coûts pour les travaux dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE par sa résolution 21-01-909, la municipalité de Tring-Jonction accepte



de payer 9% des travaux d'entretien de cours d'eau sur le lot 4 374 898;

ATTENDU QUE par sa résolution 3065-11-20, la municipalité de Saint-Jules accepte de payer 91% des travaux d'entretien de cours d'eau sur le lot 4 374 898;

ATTENDU QUE la MRC devra obtenir l'autorisation des ministères, si nécessaire, pour l'exécution des travaux;

6946-21 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser et décréter les travaux d'entretien sur une section de la branche 15 du cours d'eau des Ormes à Tring-Jonction, sur le lot 4 374 898;
- De décréter que les travaux d'entretien seront sous la supervision de la MRC Robert-Cliche;
- D'autoriser le directeur général à accorder les contrats requis pour l'exécution de la présente résolution et d'autoriser un inspecteur des cours d'eau à signer tous les documents relatifs aux demandes d'autorisations gouvernementales qui pourraient être requises;
- D'autoriser le directeur général à refacturer 9% des coûts rattachés aux travaux à la municipalité de Tring-Jonction et 91% à la municipalité de Saint-Jules, selon l'entente intervenue entre les deux municipalités;

## 6.2 Inspection des cours d'eau – facturation MRC

6947-21 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la MRC ne comptabilise plus les heures de son personnel dans la facturation des coûts pour les entretiens de cours d'eau.

abrogé par la résolution 6957-21

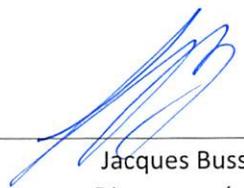
## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise aux élus.

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

6948-21 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

  
Jonathan V. Bolduc  
Préfet

  
Jacques Bussières  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

